



16 Octobre 2023

Chères Excellences,

**Demande de soutien à l'enquête de la CPI en Palestine par les États membres africains de la CPI**

1. Le [Southern Africa Litigation Centre](#) (SALC) est une organisation régionale non gouvernementale basée à Johannesburg, en Afrique du Sud. Le mandat du SALC est de promouvoir les droits de l'homme et de protéger l'État de droit dans la région de l'Afrique australe. Le groupe Justice internationale du SALC se concentre sur la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux et sur la responsabilisation des auteurs de ces crimes.
2. Le SALC est extrêmement préoccupé par les rapports faisant état de violations du droit international humanitaire et de graves violations des droits de l'homme à Gaza (Palestine) depuis le 7 octobre 2023. Les atrocités telles que le meurtre et le ciblage de civils innocents doivent être stoppées, faire l'objet d'une enquête et de poursuites, quel que soit le côté du conflit où elles se sont produites.
3. Le SALC est consterné par les [déclarations](#) du ministre de la défense Yoav Gallant : *"J'ai ordonné un siège complet de la bande de Gaza. Il n'y aura pas d'électricité, pas de nourriture, pas de carburant ; tout est fermé"*. Il a ajouté : *"Nous combattons des animaux humains et nous agissons en conséquence"*. De tels propos déshumanisants ont souvent précédé le crime de génocide dans le passé et ont servi de catalyseur à d'autres atrocités. De telles déclarations démontrent en outre l'intention de commettre des crimes de guerre, tels que le crime de guerre consistant à affamer des civils et/ou d'autres crimes relevant de la compétence de la Cour Pénale Internationale (CPI). Les nombreux rapports faisant état d'attaques à la bombe et à la roquette contre des bâtiments et des infrastructures à Gaza, l'une des zones les plus densément peuplées au monde, montrent que les principes fondamentaux du droit international humanitaire, comme celui de ne pas attaquer des civils en vertu du principe de distinction, ne sont guère pris en compte.
4. Si nous saluons l'appel lancé par les États africains en faveur d'une cessation des hostilités et de la prévention d'une nouvelle escalade, ces mesures sont insuffisantes pour lutter contre l'impunité des crimes internationaux. La nécessité de lutter contre l'impunité et d'engager des procédures pour que les auteurs de crimes internationaux répondent de leurs actes doit commencer dès maintenant.



5. Nous appelons donc les 33 États africains membres de la CPI à user de leur influence en tant qu'États membres de la Cour et à fournir un soutien technique et politique à la Cour pour surmonter les difficultés rencontrées dans l'enquête sur la situation en Palestine. Nous appelons également les 33 États africains membres de la CPI à faire usage de leur droit en vertu de l'article 14 du Statut de Rome, si nécessaire, pour permettre au Bureau du Procureur d'accélérer ces procédures et d'en faire une priorité.
6. Le 3 mars 2021, le procureur de la Cour pénale internationale (CPI) a [annoncé](#) l'ouverture d'une enquête sur la situation dans l'État de Palestine. Cette annonce fait suite à une [décision](#) de la Chambre préliminaire de la CPI qui a confirmé que la CPI peut exercer sa compétence pénale dans la situation en Palestine et que le champ d'application territorial de cette compétence s'étend à Gaza et à la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Tant qu'une partie du crime a lieu sur le territoire d'un État partie de la CPI et qu'il existe un lien territorial avec l'État partie de la CPI, tel que la Palestine, la CPI est compétente pour juger de ces actes.
7. Nous exhortons en outre les 33 États africains membres de la CPI à s'inspirer du précédent et du mouvement créé par la situation en Ukraine, où le soutien et les renvois des États par plus de 39 États parties à la CPI ont permis d'accélérer les procédures et d'obtenir deux mandats d'arrêt dans les 13 mois qui ont suivi l'annonce par le procureur de la CPI de sa décision de procéder à l'ouverture d'une enquête sur la situation en Ukraine.
8. À la lumière des critiques formulées par certains États africains sur la politique de double standard au sein du système de la CPI, nous vous demandons instamment d'utiliser votre voix en tant que signataire du Statut de Rome pour corriger les déséquilibres que vous constatez en tant qu'État membre et de soutenir le travail de la Cour. Nous pensons qu'une telle action est essentielle pour relever les défis inhérents à la conduite de ces enquêtes et également pour surmonter les défis politiques en montrant un soutien fort aux enquêtes de la CPI sur la situation de la Palestine.
9. Il n'y a pas de place pour les doubles standards dans la justice pénale internationale. Les crimes internationaux commis en Palestine doivent faire l'objet d'une enquête et de poursuites, sans crainte ni faveur, quels que soient leurs auteurs. En tant que signataires du Statut de Rome, vous vous êtes engagés à lutter contre l'impunité et à faire en sorte que les auteurs de crimes internationaux répondent de leurs actes. Ce n'est que si les



principes du statut de Rome sont appliqués de manière égale que le système de responsabilité de la CPI aura une chance de contribuer de manière significative à la lutte contre l'impunité. Une paix durable dans la région ne peut être obtenue que par l'obligation de rendre des comptes et la justice.

Je vous prie d'agréer, Monsieur son Excellence, l'expression de mes salutations les plus distinguées,

Anneke Meerkotter  
Directeur Exécutif  
enquiries@salc.org.za

#### **APPROBATIONS**

#### **INSTITUTIONNELLES, PAR PAYS**

Archbishop Thabo Makgoba, Église anglicane d'Afrique australe  
Alternative Information and Development Centre, SA  
Arthurs Dream Autism Foundation, Kenya  
Atrocities Watch Africa  
Center for Strategic Litigation, Tanzanie  
Centre for Human Rights, University of Pretoria, SA  
Centre for Human Rights Education Advice and Assistance (CHREAA), Malawi  
Centre for Human Rights and Social Advancement (CEFSAN), Nigéria  
Coordinating Assembly for Non-Governmental Organizations, Eswatini  
Digital Society of Africa, Zimbabwe  
Disability, HIV and AIDS Trust (DHAT), Zimbabwe  
Foundation for Human Rights in South Africa, SA  
Global South Against Xenophobia (GSAX)  
Goringhaicona Khoi Khoi Traditional Indigenous Council

Health Justice Initiative (HJI), SA  
Housing Assembly, SA  
Human Rights Institute of South Africa  
Irish Rule of Law International, Malawi  
Lawyers Alert, Nigéria  
Lawyers for Human Rights, SA  
Letfu Sonkhe Institute for Strategic Thinking and Development, SA  
Musjidul Furqaan, Lansdowne, Cape Town  
Namibia Equal Rights Movement  
Ndifuna Ukwazi, SA  
Palestinian Solidarity Campaign Cape Town  
Reclaim the City, SA  
Save Our Sacred Lands, SA  
Seinoli Legal Centre, Lesotho  
South African Jews for A Free Palestine (SAJFP)  
Transformation Resource Centre, Lesotho  
Uhuru Mbele, SA  
Youth and Society (YAS), Malawi  
Youth Watch Society (YOWSO), Malawi  
Zackie2024 campaign  
#PayTheGrants Campaign, SA



**APPROBATIONS INDIVIDUELLES**

Ashraf Kagee

Aslam Sathar

Azeem Badroodien

Barbara Hogan

Benjamin Francis André de Kock

Bob Baigrie

Brian Ashley

Bruce Baigrie

Deena Bosch

Disha Govender

Dr Nimi Hoffmann

Dr Owiso Owiso

Dr Shuaib Manjra

Fatima Hassan

Fatima Umar

Gavin Collins

Hamedata Deedat

Jared Sacks

Judy Favish

Julia Hope

Kate-Lyn Moore

Katherine Robinson

Krsitene Dee Zincke

Primah Kwagala

Madoda Cuphe

Marlise Richter

Mary de Haas

Meg Jordi

Natasha Msonza

Nick Ferreira

Professeur Abdulkader Tayob

Qhawe Maxongo

Rev Alan Storey

Robert Krause

Rosanna Suter

Roshila Nair

Saadiq Soeker

Sani Ilyas Abdullahi, Esq

Shaniaé Maharaj

Stephen Lakey

Thandi Gamedze

Thato Masiangoako

Tyler Phillips

Tyronne McCrindle

Vanessa Japtha

Vanja Karth

Zackie Achmat

Zaid Manjra

Zaynu Mayet

Ziya Devar

Zoë Fraser

Zohra Dawood